

## Commission administrative paritaire n° 1 (CR & DR) du CNRS

Liste présentée par Sud Recherche EPST  
avec le soutien de Sud éducation, membres de Solidaires

### CAP 2022 : quels enjeux ?

Les Commissions administratives paritaires (CAP) ont été bien affaiblies par les transformations de la fonction publique, malheureusement accompagnées par certaines organisations syndicales. Sous prétexte de « fluidifier le dialogue social », ce sont nos capacités à nous défendre à titre individuel qui sont attaquées. Au-delà de la réduction massive du nombre de représentantes et représentants dans ces instances, les CAP ont notamment perdu leurs prérogatives liées à la carrière et à la mobilité. Elles n'interviennent plus que pour l'examen du refus de demande initiale ou de renouvellement de télétravail, l'examen du refus d'une demande de congés au titre du compte épargne-temps, les contestations du dossier professionnel, les refus de congés de formation syndicale, et bien entendu les sanctions disciplinaires. **Même diminuées, ces nouvelles CAP doivent demeurer un lieu pour nous défendre individuellement, sans pour autant ignorer la dimension collective.**

En votant Sud Recherche EPST, vous ferez le choix du refus de toute compromission ou arrangement : pas question de croire les directions sur parole, de sacrifier un dossier pour un autre.

Vous choisirez des élues et élus qui seront attaché-e-s à décortiquer les vraies raisons des situations, en particulier l'environnement de travail global, pour proposer des moyens d'y remédier au fond. Elles et ils ne se contenteront pas de voir sauter quelques fusibles destinés à alimenter la communication de la présidence. Et pas question de laisser passer sans bruit les procédures-baillons ou les demandes de sanctions d'une hiérarchie incapable d'organiser correctement le travail. Mais nos élu-e-s n'hésiteront pas non plus à voter des sanctions contre celles et ceux qui abusent de leur(s) collègue(s) ou du collectif.

Vous choisirez des élues et des élus qui s'appuieront sur un travail collectif plutôt que de décider – ou de se débattre – dans leur coin. Des élues et des élus qui portent la solidarité entre toutes les catégories, tous les statuts.

En votant pour Sud Recherche EPST, vous nous permettez aussi de poursuivre et d'amplifier notre action de défense individuelle, y compris devant les tribunaux. Certes, nous ne communiquons pas assez sur nos succès ; d'autres le font mieux que nous... Nous préférons obtenir des résultats.

### Il nous faut reconquérir les droits de nous défendre !

Nos élu-e-s s'engageront pour redonner des moyens d'actions aux CAP, par exemple en enquêtant réellement sur les cas traités par les commissions.

Car enquêter, c'est pouvoir accéder à la réalité des faits, à l'historique, aux circonstances, tant en matière disciplinaire qu'en cas de difficultés avec sa hiérarchie.

Nous le pouvons encore : c'est quand on arrête la lutte que tout est perdu.

Mais nous ne vaincrons que collectivement, avec celles et ceux qui ont encore moins de droits.

### STOP à la PRÉCARITÉ : titularisation !



**Vous attendez plus d'équité entre catégories statutaires, entre fonctions exercées, entre les femmes et les hommes : soyez assuré-e-s de notre vigilance sur ces thèmes, dans tous les dossiers.**

## NOS POSITIONNEMENTS

Les CAP de chercheur-e-s sont de plus en plus saisies pour des licenciements suite à un avis d'insuffisance professionnelle voté par une section du comité national. Nous luttons pour **une meilleure coordination entre les sections du comité national et la CAP** : le suivi de chercheur-e-s en difficulté (connu sous le nom de « Suivi post-évaluation », SPE) ne doit pas être laissé entre les seules mains de l'administration. Nous dénonçons la nouvelle politique de la direction du CNRS qui demande aux sections de voter de façon plus expéditive l'insuffisance professionnelle, dès le deuxième avis réservé. Ces dernières années toutes les procédures pour insuffisance professionnelle ont débouché systématiquement sur une décision de licenciement par le PDG, et ce quel que soit le vote de la CAP. **Pour Sud Recherche EPST, la CAP doit pouvoir intervenir en amont et ne pas être cantonnée au vote sur le licenciement de l'agent-e !** Nous militons pour une information systématique de la CAP sur les cas de SPE et pour la mise en place de binômes issus de la CAP (un-e élu-e + un-e nommé-e) pour suivre les situations les plus problématiques.

La CAP de chercheur-e-s est aussi consultée pour les **sanctions disciplinaires** pouvant aller de l'avertissement jusqu'à la révocation. Nous souhaitons rétablir les CAP dans leur rôle de véritables alternatives à des diktats hiérarchiques. **Nous mettons en évidence la situation concrète de l'agent-e dans son environnement hiérarchique et social**, et tentons de **démonter la mécanique du conflit** (les causes profondes, les responsabilités réelles et les solutions possibles). Nous refusons que les sanctions disciplinaires soient un instrument de gestion du personnel.

La CAP est compétente en cas de refus de titularisation des collègues en situation de handicap : c'est beaucoup trop tard, il faut absolument lui redonner les moyens d'intervenir dès l'apparition de difficultés pendant la période de contrat.

Vos élu-e-s ne sont pas là uniquement pour siéger autour d'une table, mais **présent-e-s à vos côtés pour vous défendre tout au long de votre carrière**. À tout moment, chacun-e d'entre vous peut les interpeller, entre autre lorsque l'administration vous refuse certains droits (travail à temps partiel, congé pour la formation, télétravail...).

**La transparence et l'information de toutes et tous** : la présence de représentantes et représentants attentives et attentifs à la défense du personnel oblige l'administration à motiver ses décisions, y compris disciplinaires. Nos représentantes et représentants n'hésiteront pas à rendre publics – en accord avec l'agent ou l'agente – les abus dont elles ou ils auraient connaissance dans l'exercice de leur mandat.



## VOTEZ et Faites voter pour les candidates et candidats SUD RECHERCHE EPST !

Claire CHATELAIN	CRCN	Lucy BONY	CRCN
Sébastien ZAMITH	CRHC	Samuel ALIZON	DR2
Janique GUIRAMAND	CRHC	Nolwenn LESPARRE	CRCN
Anthony PECQUEUX	CRCN	Benoît GIRARD	DR2
Sacha DAVIDSON	DR2	Grégory SALLE	DR2
Léo GIRARDIN	CRCN	Samuel HAYAT	CRCN
Fabrice VIRGILI	DR1	Sébastien LION	DR2
Bruno ALONSO	DR2	Dror WARSCHAWSKI	CRHC